L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1870.

44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MERCREDI MATIN, 14 SEPTEMBRE.

VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Cheval—Continuation de la vente de four [illegible] barriques, huile, &c., aux Nos. 67 et 116 Magazine.

Immédiat à 11 heures, dans la Cour en [illegible] à l'encan d'orléans, au pied de la [illegible] 10 chevaux du Texas, de bonnes [illegible] à la salle de vente, rue Gravier, [illegible] meubles, pianos, &c.

[illegible] Marks & Co., au No 96 de la rue de [illegible] différents articles et liquoris.

ATTENTION!!

[illegible] continuée.

[illegible] midi, aux entrepôts No 116 rue [illegible] vente continuée aujourd'hui, à 10 1/2 [illegible]

ATTENTION!

[illegible] vendra aujourd'hui à 11 heures [illegible] la rue Bienvenue, 19 poules de [illegible] Texas.

20,000 [illegible] paquets de cet bois de fer pour en [illegible] le Rattler, de 5 livres chaque [illegible] seront vendus à terme. Voir [illegible] Morphy, encanteur.

République de Paris et la Paix.

La république eût été proclamée [illegible] par la majorité d'une assemblée [illegible] élue et comme l'exprime la volonté du peuple français, [illegible] la France n'aurait pu [illegible] cette proclamation avec [illegible] confiance, mais une république [illegible] par surprise au moyen [illegible] d'une poignée égarée par [illegible] un grand désastre national, [illegible] portant au pouvoir des [illegible] appartenant exclusivement au [illegible] minorité, des hommes dont le [illegible] épouvantail pour les neuf [illegible] de la population en France, une [illegible] république ne devait nous imposer qu'à placons au-dessus de toute [illegible] gouvernementale le salut et l'honneur de France, ni estime ni confiance, [illegible] que les événements se [illegible] promptement de nous donner [illegible]

[illegible] nous sommes pas laissé prendre [illegible] déclarations de la circulaire de M. Jules Favre; car, du [illegible] nous avons remarqué que [illegible] qu'il ne cederait à l'ennemi [illegible] du territoire, ni une pierre [illegible] ni un pouce de notre [illegible] ni une parcelle de notre [illegible] ni un centime de notre [illegible] ni un homme de notre [illegible] ni un vaisseau de notre [illegible] ni un canon de notre [illegible] ni un fusil de notre [illegible] ni un sabre de notre [illegible] ni un cheval de notre [illegible] ni un boulet de notre [illegible] ni un obus de notre [illegible] ni un [illegible] de notre [illegible] ni un [illegible] de notre [illegible] ni un [illegible]